



DELIBERATION N° 2020-190

Délibération de la commission de régulation de l'énergie du 22 juillet 2020 relative au bilan d'exécution du programme d'investissements 2019 et portant approbation du programme d'investissements 2020 révisé de Teréga (transport)

Participaient à la séance : Jean-François CARENCO, président, Christine CHAUVET, Catherine EDWIGE, Jean-Laurent LASTELLE et Ivan FAUCHEUX, commissaires.

1. CONTEXTE

En application des dispositions des articles L. 134-3 et L. 431-6-II du code de l'énergie, les gestionnaires de réseaux de transport (GRT) de gaz doivent transmettre leurs programmes annuels d'investissements à la Commission de régulation de l'énergie (CRE) pour approbation. Dans ce cadre, la CRE veille à la réalisation des investissements nécessaires au bon développement des réseaux et à leur accès transparent et non discriminatoire.

En ce qui concerne le programme d'investissements de l'année 2019 :

- par délibération du 20 décembre 2018¹, la CRE a approuvé le programme d'investissements de Teréga pour l'année 2019 pour un montant de 103,1 M€ ;
- par délibération du 11 juillet 2019², la CRE a approuvé le programme d'investissements révisé pour l'année 2019 de Teréga pour un montant de 104,6 M€, et a demandé à l'opérateur de présenter, pour mi-2020, le bilan définitif d'exécution de son programme d'investissements pour l'année 2019.

En ce qui concerne le programme d'investissements de l'année 2020 :

- par délibération du 23 janvier 2020³, la CRE a approuvé le programme d'investissements de Teréga pour l'année 2020 pour un montant de 98,3 M€, et a demandé à l'opérateur de présenter, pour mi-2020, l'état d'exécution à mi-année du programme d'investissements pour l'année 2020.

La CRE a été saisie par Teréga le 7 mai 2020 du bilan d'exécution définitif du programme d'investissements pour l'année 2019 et du programme d'investissements révisé pour l'année 2020. L'opérateur a présenté les écarts constatés entre les niveaux des investissements approuvés et des investissements effectivement réalisés pour 2019, d'une part, et les prévisions mises à jour pour 2020, d'autre part.

Par ailleurs, Teréga demande l'approbation :

- du projet immobilier concernant le siège Volta pour un montant de 4,8 M€ (dont 3,6 M€ pour son activité de transport) ;
- d'un programme immobilier concernant ses bâtiments en territoire pour un montant de 9,8 M€ ;
- de trois projets de remplacement de canalisations (Vianne pour un montant de 16,4 M€, AC Ludon pour un montant de 5,9 M€ et la première phase du projet Saint-Romain le Noble – Montauban, pour un montant de 23,7 M€).

¹ Délibération de la CRE du 20 décembre 2018 portant approbation du programme d'investissements pour l'année 2019 de Teréga

² Délibération de la CRE du 11 juillet 2019 portant décision sur bilan d'exécution du programme d'investissements pour l'année 2019 de Teréga

³ Délibération de la CRE du 23 janvier 2020 portant approbation du programme d'investissements de transport de gaz pour l'année 2020 de Teréga

L'objet de la présente délibération est :

- de dresser le bilan d'exécution du programme d'investissement au titre de 2019 ;
- d'approuver le programme d'investissements 2020 révisé pour prendre en compte les ajustements intervenus depuis son approbation en janvier 2020 ;
- d'approuver les nouveaux projets et programmes pluriannuels.

2. PRINCIPAUX ELEMENTS DU BILAN D'EXECUTION DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS 2019

Les dépenses d'investissements approuvées pour 2019 dans la délibération de la CRE du 20 décembre 2018 s'élevaient à 103,1 M€. Lors du bilan d'exécution à mi-année du programme d'investissements 2019, Teréga a transmis à la CRE un montant révisé de 104,6 M€. Les dépenses réalisées pour 2019 s'élèvent à 100,8 M€, soit une baisse de 4% par rapport au budget révisé.

La ventilation par finalité d'investissement pour l'année 2019 est la suivante :

M€	Approuvé 2019	Révisé 2019	Réalisé 2019
Développement du réseau principal	22,8	20,3	19,8
Renforcement du réseau régional	9,2	8,8	9,3
Sécurité et maintien	44,3	47,6	46,8
Raccordements	0,8	0,6	0,1
Recherche et innovation	3,7	3,6	3,1
Investissements généraux	22,3	23,7	21,9
TOTAL	103,1	104,6	100,8

Les écarts constatés portent sur :

- la finalité « Développement du réseau principal », dont les dépenses sont en baisse de 0,5 M€ par rapport au budget révisé à mi-année. L'écart provient essentiellement de l'arrêt des dépenses du projet STEP, en partie compensé par l'augmentation des dépenses des projets AGUP et RECOMP ;
- la finalité « Renforcement du réseau régional », dont les dépenses sont en hausse de 0,5 M€ par rapport au budget révisé à mi-année. L'écart provient essentiellement de l'augmentation des coûts du projet Rion des Landes ;
- la finalité « Sécurité et maintien », dont les dépenses sont en baisse de 0,8 M€ par rapport au budget révisé à mi-année. L'écart provient essentiellement de la baisse des coûts du projet Trois Villes et de divers décalages, en partie compensés par l'augmentation des coûts des projets Capens-Pamiers et Lacq-Lussagnet ;
- la finalité « Raccordements », dont les dépenses sont en baisse de 0,5 M€ par rapport au budget révisé à mi-année. L'écart provient essentiellement de décalages de coûts ;
- la finalité « Recherche et innovation », dont les dépenses sont en baisse de 0,6 M€ par rapport au budget révisé à mi-année. L'écart provient essentiellement du report des projets Solidia et Demetha ;
- la finalité « Investissements généraux », dont les dépenses sont en baisse de 1,8 M€ par rapport au budget révisé à mi-année. L'écart provient essentiellement des baisses de dépenses dans les programmes immobiliers.

La CRE constate que l'exécution du programme d'investissements de Teréga est globalement conforme au programme approuvé.

3. PRINCIPAUX ELEMENTS SUR L'ETAT D'EXECUTION DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS POUR L'ANNEE 2020

Les dépenses d'investissement approuvées pour 2020 dans la délibération du 23 janvier 2020 s'élevaient à 98,3 M€. Pour le bilan d'exécution à mi-année de son programme d'investissements, Teréga a transmis une trajectoire révisée de ces dépenses d'un montant de 101,1 M€, en hausse de 3% par rapport au budget approuvé, ainsi qu'une trajectoire révisée intégrant également une première estimation de l'impact de la crise sanitaire Covid-19⁴. Cette seconde trajectoire s'établit à 95,7 M€, en baisse de 3% par rapport au budget approuvé.

La ventilation par finalité d'investissements pour l'année 2020 est la suivante :

M€	Approuvé 2020	Révisé 2020
Développement du réseau principal	4,6	5,2
Renforcement du réseau régional	0,3	0,4
Sécurité et maintien	69,2	70,9
Raccordements	2,4	1,2
Recherche et innovation	3,0	2,3
Investissements généraux	18,7	21,1
TOTAL hors effets « Covid »	98,3	101,1
TOTAL avec effets « Covid »		95,7

Les écarts constatés portent sur :

- l'impact de 5,4 M€ lié à la crise sanitaire, du fait de reports de projets partiellement compensés par des coûts additionnels, et qui se répartit entre les différentes catégories d'investissements ;
- la finalité « Développement du réseau principal », dont les dépenses sont en hausse de 0,5 M€ par rapport au budget approuvé. L'écart provient essentiellement de l'augmentation des dépenses des projets AGUP et RECOMP ;
- la finalité « Sécurité et maintien », dont les dépenses sont en hausse de 1,7 M€ par rapport au budget approuvé. L'écart provient essentiellement de l'augmentation des coûts des projets Capens-Pamiers et Lacq-Lussagnet ;
- la finalité « Raccordements », dont les dépenses sont en baisse de 1,1 M€ par rapport au budget approuvé. L'écart provient essentiellement de décalages de coûts ;
- la finalité « Recherche et innovation », dont les dépenses sont en baisse de 0,7 M€ par rapport au budget approuvé. L'écart provient essentiellement du report des projets poste de rebours pilote et Solidia ;
- la finalité « Investissements généraux », dont les dépenses sont en hausse de 2,4 M€ par rapport au budget approuvé. L'écart provient essentiellement de l'augmentation des dépenses liées au système d'information et du programme d'investissement immobilier.

Les dépenses de la finalité « Renforcement du réseau régional » sont stables par rapport au budget approuvé.

⁴ L'estimation de l'impact de la crise sanitaire sur les dépenses d'investissement 2020 de Teréga est provisoire, et sera réévaluée au cours des prochains mois.

4. ANALYSE DE LA CRE CONCERNANT LES PROJETS ET PROGRAMMES EN COURS

La présente partie a pour objet de présenter l'analyse de la CRE sur les principaux éléments de l'état d'exécution du programme d'investissements de Teréga pour l'année 2020.

4.1 Projets de développement du réseau principal

Le projet de renforcement Gascogne-Midi est entré en service en 2018 dans les délais prévus. Le coût à terminaison du projet est estimé à ce jour à 163,8 M€, en hausse de 7 % par rapport au budget cible fixé par la CRE à 152,6 M€ dans la délibération du 20 décembre 2018⁵. Ce coût à terminaison est stable par rapport à celui présenté en janvier 2020.

En ce qui concerne le projet AGUP, le compresseur supplémentaire a été mis en service fin 2019 et le module de récupération des gaz devrait être mis en service à l'été 2020. Le coût à terminaison du projet est estimé à ce jour à 23,2 M€, inférieur de 9 % au budget cible de 25,5 M€ fixé par la CRE dans la délibération du 15 décembre 2016.

Globalement, les budgets présentés à date par Teréga sur ces projets montrent un écart limité avec les budgets initiaux.

4.2 Projet Capens-Pamiers

Le projet de sécurité et maintien de Capens-Pamiers, qui consiste en la reconstruction d'une canalisation, sera mis en service en septembre 2021, conformément au calendrier initial.

Teréga a cependant revu le coût à terminaison du projet à la hausse (44,7 M€), soit environ 50% de plus que le budget cible fixé par la CRE (29,7 M€). Ces surcoûts sont principalement liés à une évolution des paramètres techniques du projet depuis la précédente évaluation (contraintes environnementales, géotechniques et domaniales) à hauteur de 5,4 M€, et à une évolution du chiffrage des coûts (caractéristiques territoriales, pose des canalisations) à hauteur de 4,3 M€.

4.3 Autres projets d'investissements

Divers projets de sécurité et maintien, dont les budgets sont compris entre 5 et 20 M€ ont été approuvés par la CRE (Mont-Ogenne, Lacq-Lussagnet, Roques-Goyrans ou la rationalisation de la zone de Lacq) et les travaux sont en cours.

La CRE constate que les coûts à terminaison de ces projets sont en ligne avec les budgets initiaux et identiques à ceux présentés en juillet 2019, à l'exception du le projet Lacq-Lussagnet, dont le coût à terminaison passe de 18,6 M€ à 19,5 M€.

5. ANALYSE DE LA CRE CONCERNANT LES DEMANDES D'APPROBATION POUR DE NOUVEAUX PROJETS ET PROGRAMMES

5.1 Programme immobilier

Teréga soumet à l'approbation de la CRE des dépenses associées à son programme immobilier, d'une part pour son siège « Volta » à Pau, et d'autre part pour ses sites en territoires.

5.1.1 Projet Volta

Le siège de Teréga, situé à Pau, nommé « Volta », a été finalisé en 2015, pour un budget d'environ 20 M€. Le projet consistait à l'époque en la réunification de 350 employés au siège et la construction d'un parking de 370 places, permettant d'accueillir les salariés et clients.

A la suite d'un accroissement des effectifs travaillant sur le site, Teréga fait aujourd'hui part d'un déficit de 70 places de parking, d'une problématique de sécurité concernant les véhicules visiteurs, et d'un manque de place pour les effectifs dans le bâtiment.

Dans le cadre de l'approbation de son programme d'investissements pour 2020, Teréga avait présenté à la CRE un projet visant à répondre à ces problématiques pour un coût évalué à 12,3 M€, avec une répartition 70/30 entre le transport et le stockage (8,3 M€ pour le transport dont 2,1 M€ en 2020).

Dans sa délibération du 23 janvier 2020, la CRE a considéré que le projet semblait surdimensionné au vu des besoins et des effectifs. Elle avait approuvé uniquement pour 2020 des dépenses d'études de sécurisation de l'accès du siège (0,1 M€) ainsi que des dépenses d'aménagement des locaux afin d'en optimiser l'utilisation (0,3 M€).

⁵ Délibération de la CRE du 20 décembre 2018 portant approbation du programme d'investissements pour l'année 2019 de Teréga

La CRE avait par ailleurs demandé à Teréga de lui transmettre un dossier complet comportant des solutions alternatives permettant de s'assurer qu'il n'existe pas de solutions économiquement plus efficaces lors du prochain exercice d'approbation, ainsi que du caractère raisonnable des infrastructures immobilières envisagées au regard des standards du secteur en matière d'activités tertiaires et de sécurisation des sites sensibles.

Dans le cadre du bilan à mi-année de son programme d'investissement pour 2020, Teréga a soumis une nouvelle version du projet à la CRE pour approbation, d'un coût total de 4,8 M€ (dont 0,7 M€ déjà réalisés), se répartissant entre l'activité transport (3,6 M€) et stockage (1,2 M€) de Teréga.

Cette alternative correspond à une optimisation du bâtiment existant et à l'extension du parking sur un terrain appartenant à Teréga. L'essentiel des travaux correspond désormais à :

- l'optimisation des espaces de travail disponibles dans le bâtiment existant (1,1 M€) et l'agrandissement du parking destiné à terme aux salariés de Teréga sur un terrain disponible mais non utilisé (0,9 M€), pour pallier la problématique du nombre de personnes présentes sur le site ;
- la séparation du parking visiteurs et la création d'un poste de garde permettant la fouille des visiteurs avant leur entrée sur le site (1,4 M€), pour répondre aux objectifs de sécurisation ;
- des dépenses d'optimisation énergétique (0,8 M€).

La CRE constate que le manque de place lié à l'accroissement du nombre de personnes travaillant sur le site, largement supérieur au dimensionnement de 2015, les difficultés des salariés à se garer de manière sécurisée compte tenu de l'environnement du site Volta, ainsi que les problématiques de sécurité pour les véhicules visiteurs sont avérés. Par ailleurs, le dimensionnement de cette nouvelle version du projet proposé par Teréga est plus adapté.

En conséquence, la CRE approuve le programme d'investissement immobilier concernant le siège de Teréga pour un montant de 4,8 M€, soit 3,6 M€ pour la partie transport et 1,2 M€ pour la partie stockage.

5.1.2 Programme immobilier territoire

Teréga indique rencontrer des problématiques diverses sur ses bâtiments en territoires, à la suite de la réorganisation de sa Direction des opérations réalisée en 2019 : cette réorganisation a conduit à regrouper les effectifs sur huit bâtiments, au lieu de douze précédemment. Teréga fait ainsi état de manque de place à l'intérieur des bâtiments et des ateliers, de manque de places de parking, ainsi que d'espace de stockage, et identifie un certain nombre de risques associés à cette situation.

Ce programme immobilier a déjà fait l'objet d'une demande d'approbation de Teréga dans le cadre de l'examen du programme d'investissements pour l'année 2020, pour un montant de 13,2 M€ (dont 4,7 M€ en 2020).

Dans sa délibération du 23 janvier 2020, la CRE avait regretté de ne pas avoir été informée de dépenses déjà engagées par Teréga (0,5 M€ pour l'acquisition d'un terrain dédié au nouveau bâtiment) et de l'engagement de l'appel d'offres en cours pour le bâtiment d'Agen, ne lui permettant pas de les approuver préalablement à leur engagement. Dans cette délibération, la CRE avait approuvé le projet immobilier d'Agen à hauteur du montant annoncé par Teréga lors de l'audit effectué dans le cadre de la fixation de la trajectoire tarifaire ATRT7, soit 1,4 M€ (dont 0,5 M€ déjà engagé en 2019), et indiqué ne pas disposer de suffisamment d'éléments pour se prononcer sur le reste des investissements. Elle avait demandé à Teréga de lui transmettre, à l'horizon du bilan à mi-année 2020, un dossier complet comportant des solutions alternatives permettant de s'assurer qu'il n'existe pas de solutions économiquement plus efficaces, ainsi que du caractère raisonnable des infrastructures immobilières envisagées en regard des standards du secteur en matière d'activités tertiaires et de sécurisation des sites sensibles.

Teréga a soumis à la CRE une nouvelle demande d'investissement concernant la réorganisation des bâtiments en territoire pour un montant de 9,8 M€ réparti de la manière suivante :

- 6,8 M€ sur les territoires d'Agen, Bordeaux, et Pau, considérés prioritaires par Teréga, afin d'acquérir de nouveaux terrains et de reconstruire des bâtiments ;
- 1,7 M€ pour adapter les cinq autres bâtiments (considérés moins prioritaires par Teréga, et ne nécessitant pas d'achats de terrain ou de reconstruction) ;
- 1 M€ liés à des améliorations de performance énergétique et de mise en conformité incendie et électrique de bâtiments divers et 0,3 M€ de frais internes liés à ces travaux.

Teréga a également procédé à une estimation de la valeur de revente de trois des quatre sites qui ne sont plus utilisés (pour une valeur nette comptable de 1,9 M€), le dernier bâtiment faisant l'objet d'un bail emphytéotique : cette valeur est estimée à 3,8 M€.

La CRE constate que les risques opérationnels et le manque de place pour le personnel sur ces sites sont avérés (bien que les informations transmises par Teréga ne permettent pas d'en estimer l'ampleur avec précision), et que

des travaux d'adaptation sont donc nécessaires. Elle note cependant qu'ils sont le résultat du choix organisationnel de Teréga, à propos duquel la CRE ne dispose à ce jour pas assez d'éléments pour se prononcer favorablement sur l'efficacité et l'intérêt économique pour le consommateur final. La CRE regrette par ailleurs d'avoir été informée tardivement de la nécessité de ces dépenses d'investissements par rapport à la décision de Teréga de réorganiser la Direction des opérations.

Les travaux d'adaptation sur huit sites de Teréga en région paraissent devoir être menés compte tenu des éléments transmis par Teréga, mais la CRE constate qu'ils sont rendus nécessaires par la réorganisation interne décidée par l'entreprise. La CRE, qui doit veiller à ce que seules les dépenses correspondant à celles d'un opérateur efficace soient couvertes par les tarifs, considère que ces travaux ne doivent pas aboutir à une augmentation des charges à couvrir par le tarif de transport. En conséquence, la CRE envisage de couvrir les dépenses d'adaptation de ces sites par le tarif uniquement à hauteur des produits de cession de ceux qui seront vendus par Teréga dans le cadre de cette réorganisation, dans la mesure où ils viennent réduire le tarif.

La CRE approuve par ailleurs les 1 M€ de travaux liés à des améliorations de performance énergétique et de mise en conformité incendie et électrique, ainsi que les 0,3 M€ de frais internes de Teréga, qui ne sont pas la résultante directe de la réorganisation de Teréga.

5.2 Projets de renforcement de la sécurité du réseau

Teréga demande l'approbation de trois projets visant à renforcer la sécurité de son réseau, via le remplacement de canalisations présentant des non-conformités importantes.

5.2.1 Projet Vianne

Teréga demande l'approbation d'un projet visant à remplacer les canalisations situées entre Thouars-sur-Garonne et Nérac. Teréga a en effet identifié des non-conformités sur ces tronçons, et en particulier des anomalies de sous-profondeur, des traversées sur ouvrages d'art et une situation en zone urbanisée. Les canalisations concernées ont par ailleurs été mises en service entre 1949 et 1960 et sont considérées comme prioritaires par la matrice d'analyse multicritères de Teréga servant à prioriser les travaux d'obsolescence.

Les travaux, estimés à 16,4 M€ par Teréga pour une mise en service en 2022, consistent à :

- mettre en place une canalisation en DN 200 d'environ 16,1 km entre les communes de Thouars-sur-Garonne (Feugarolles) et Nérac ;
- créer de nouveaux branchements en DN 80 pour assurer la livraison des clients à Feugarolles, Vianne et Nérac.

La CRE constate que les non-conformités présentées par Teréga sont avérées, et que les travaux de remplacement de ces canalisations répondent donc à un besoin de renforcement de la sécurité du réseau. Elle note cependant que Teréga prévoit de remplacer les canalisations actuelles par des canalisations de diamètre plus important, afin que ces dernières soient par défaut inspectables par piston instrumenté, ce qui représente un surcoût d'environ 1,1 M€. Si une telle option devait être retenue par défaut pour l'ensemble des travaux futurs, la CRE considère que cela est de nature à surdimensionner les infrastructures, dans un contexte de baisse de la consommation de gaz, tandis que la réglementation en vigueur n'oblige pas les opérateurs de réseau à rendre pistonables toutes les nouvelles canalisations.

En conséquence, la CRE approuve ce projet à titre expérimental. Elle demande toutefois à Teréga, à l'avenir et pour toute autre demande similaire, de préciser sa doctrine consistant à rendre pistonables les canalisations à l'occasion de leur remplacement.

En application du dispositif de régulation incitative prévu par le tarif ATRT7, elle fixera un budget cible pour ce projet dans les délais pertinents.

5.2.2 Projet AC Ludon

Teréga demande l'approbation d'un projet visant à remplacer 3 km de canalisations sur la commune de Ludon-Médoc, à la suite de l'identification de non-conformités importantes (défauts de corrosion identifiés dans des zones humides marécageuses corrosives, anomalies de sous-profondeur et traversées de zones urbanisées). Cette canalisation, mise en service en 1969, est classée prioritaire dans la matrice multicritères de Teréga.

Les travaux, estimés à 5,9 M€ pour une mise en service en 2023, consistent à reconstruire la canalisation en DN250 sur environ 3 km (traitement des corrosions et des sous-profondeurs) ainsi qu'à créer un poste de sectionnement (traitement des zones urbaines).

La CRE constate que les travaux répondent à des besoins de sécurité importants, justifiés par les anomalies particulièrement critiques (la canalisation est actuellement en surveillance renforcée), et que la reconstruction est prévue sans modifications des caractéristiques de la canalisation. La CRE approuve par conséquent le projet AC Ludon.

5.2.3 Phase 1 du projet Saint-Romain le noble – Montauban (Castelsarrasin à Moissac)

Teréga demande l'approbation de la première phase d'un projet visant à remplacer 73 km de canalisations situées entre Saint-Romain le noble et Montauban. Posés en 1948-49, ces ouvrages présentent des non-conformités (inclusions dans la matière, sous-profondeurs et traversées sur ouvrages d'art) et font partie à ce titre des canalisations prioritaires dans la matrice multicritères de Teréga. La première phase du projet prévoit le remplacement du tronçon entre Castelsarrasin et Moissac, pour un budget estimé à 23,7 M€ et une mise en service en 2025.

La CRE note que le projet en est au stade de l'étude conceptuelle, et que l'estimation des coûts pourrait encore varier. En conséquence, elle n'approuve que les 1,5 M€ d'études à ce stade, et demande à Teréga de lui représenter le projet pour validation une fois le résultat de ces études connu.

DECISION DE LA CRE

En application des dispositions des articles L. 134-3 et L. 431-6-II du code de l'énergie, les gestionnaires de réseaux de transport de gaz doivent transmettre leurs programmes annuels d'investissements à la Commission de régulation de l'énergie pour approbation. Dans le cadre de cette délibération, la CRE fait le bilan des dépenses 2019 définitivement arrêtées par Teréga en début d'année 2020, approuve le programme d'investissements 2020 révisé pour prendre en compte les ajustements intervenus depuis son approbation en janvier 2020, et approuve les nouveaux projets et programmes pluriannuels.

Bilan d'exécution du programme d'investissements pour l'année 2019

En ce qui concerne l'année 2019, la CRE constate que les écarts entre le programme d'investissements réalisé et le programme d'investissements révisé à mi-année 2019 sont en partie liés aux surcoûts des projets AGUP, Rion des Landes et Capens-Pamiers. Par ailleurs, la baisse des dépenses sur d'autres projets (Trois-Villes) et des décalages de coûts entraîne une diminution globale des dépenses par rapport au budget révisé.

En conséquence, la CRE constate que l'exécution du programme d'investissements de Teréga est globalement conforme au programme approuvé.

M€	Approuvé 2019	Révisé 2019	Réalisé 2019
Développement du réseau principal	22,8	20,3	19,8
Renforcement du réseau régional	9,2	8,8	9,3
Sécurité et maintien	44,3	47,6	46,8
Raccordements	0,8	0,6	0,1
Recherche et innovation	3,7	3,6	3,1
Investissements généraux	22,3	23,7	21,9
TOTAL	103,1	104,6	100,8

Programme d'investissements révisé pour l'année 2020

En ce qui concerne l'année 2020, la CRE constate que l'état d'exécution à mi-année du programme d'investissements de Teréga est inférieur de 3% (95,7 M€) au programme approuvé début 2020. Cet écart provient essentiellement de l'impact de la crise sanitaire (baisse de 5,4 M€), mais aussi de faibles variations du coût de certains investissements, qui donnent lieu à une révision du programme. Par ailleurs, la CRE note que l'estimation de l'impact de la crise sanitaire sur les dépenses engagées en 2020 reste à ce stade préliminaire.

En conséquence, la CRE approuve pour l'année 2020 le budget d'investissements révisé tel que présenté par Teréga. Celui-ci se répartit de la façon suivante :

M€	Approuvé 2020	Révisé 2020
Développement du réseau principal	4,6	5,2
Renforcement du réseau régional	0,3	0,4
Sécurité et maintien	69,2	70,9
Raccordements	2,4	1,2
Recherche et innovation	3,0	2,3
Investissements généraux	18,7	21,1
TOTAL hors effets « Covid »	98,3	101,1
TOTAL avec effets « Covid »		95,7 M€

Approbation de nouveaux projets et programmes

La CRE approuve :

- les dépenses relatives au projet immobilier Volta, pour un montant de 4,8 M€ (dont 3,6 M€ pour la partie transport) ;
- les travaux d'adaptation des bâtiments en territoire en lien avec la réorganisation de la Direction des opérations de Teréga, dont la CRE envisage de limiter la couverture tarifaire à hauteur des produits de cession des sites qui seront vendus par Teréga dans le cadre de cette réorganisation, dans la mesure où ils viennent réduire le tarif ;
- les dépenses relatives aux travaux d'améliorations de performance énergétique et de mise en conformité incendie et électrique des bâtiments en territoire, ainsi que les frais internes de Teréga, pour un montant de 1,3 M€ ;
- les dépenses relatives au projet Vianne, pour un montant de 16,4 M€. La CRE demande toutefois à Teréga de préciser sa doctrine consistant à rendre pistonables les nouvelles canalisations ;
- les dépenses relatives au projet AC Ludon, pour un montant de 5,9 M€.
- les dépenses relatives aux études pour la première phase du projet Saint-Romain le noble – Montauban, pour un montant de 1,5 M€.

L'approbation du programme d'investissements ne préjuge pas du traitement tarifaire de ces dépenses.

Toute modification du programme d'investissements devra être soumise à la CRE pour approbation.

La CRE demande à Teréga de lui présenter, avant le 30 juin 2021, le bilan définitif d'exécution de son programme d'investissements pour l'année 2020, comprenant notamment une évaluation de l'impact de la crise sanitaire, ainsi qu'un point d'avancement des principaux projets engagés.

La présente délibération sera publiée sur le site internet de la CRE et notifiée à Teréga. Elle sera par ailleurs transmise à la ministre de la transition écologique ainsi qu'au ministre de l'économie, des finances et de la relance.

Délibéré à Paris, le 22 juillet 2020

Pour la Commission de régulation de l'énergie,

Le Président,

Jean-François CARENCO

ANNEXE – SUIVI DES PRINCIPAUX PROJETS

Projet	Date de la délibération d'approbation	Date de la délibération fixant le budget-cible	Budget initial	Budget cible	Coût à terminaison	Date de mise en service
Renforcement compression d'AGU	15 décembre 2016	15 décembre 2016	25,5 M€	25,5 M€	23,2 M€	2019
Gascogne-Midi	7 mai 2017	30 octobre 2014	152,0 M€	152,6 M€	163,8 M€	2018
Reconstruction de Capens-Pamiers	13 juillet 2017	15 février 2018	29,7 M€	29,7 M€	44,7 M€	2021
Rion des Landes	15 décembre 2016	Non concerné	17,5 M€	Non concerné	18,5 M€	2019
Mont-Ogenne	20 décembre 2018	Non concerné	16,3 M€	Non concerné	17,0 M€	2022